



AMENAGEMENT DES ACTIVITES

MAISON DES PARENTS AXIS

INFORMATIONS ET DISPOSITIONS / CORONAVIRUS

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19, et du déconfinement du 11 mai 2020, l'Association AXIS met en place de nouvelles conditions et modalités d'organisation des activités au sein de sa Maison des Parents.

Afin de garantir la santé et la sécurité des familles, les consignes sanitaires et organisationnelles suivantes devront être observées dans le plus strict respect :

Consignes sanitaires :

- Dorénavant, l'entrée de la Maison des Parents s'effectue par le portillon arrière attenante au jardin.
- L'accès au site est subordonné au port d'un masque de protection pour les adultes et les enfants d'au moins 3 ans : la structure qui s'est équipée d'une machine à coudre et qui a mis en place un atelier « fabrication de masques » depuis le 4 mai, pourra fournir aux familles un masque dit « alternatif » ou bien un masque chirurgical à usage unique, dans la mesure des stocks disponibles.
- Rappel des mesures barrières et gestes d'hygiène grâce à l'affichage visible des consignes.
- Lavage des mains obligatoire dès l'entrée sur site (savon/lave-mains et essuie-mains à usage unique mis à disposition).
- Le personnel se réserve la possibilité de refuser l'accès à la structure en cas de suspicion au vu de l'état de santé des usagers (selon des critères d'appréciation objectifs et non médicaux)
- Circulation selon le protocole établi et respect des espaces délimités par le service.
- Désinfection régulière des mains avec gel hydro-alcoolique mis à disposition (après passage aux toilettes, toux, éternuements...)
- Respect de la distanciation physique entre les familles.
- La prise de collation ou repas est proscrite ; un café pourra être servi aux participants à condition qu'ils apportent un contenant.
- L'accès à la cuisine n'est plus autorisé, ainsi que le bureau de la Coordinatrice
- L'utilisation des toilettes sera limitée aux cas d'urgence car le personnel devra procéder à un nettoyage systématique
- Les objets à utilisation « partagée » : machine à coudre, ordinateurs, seront désinfectés après chaque usage

Organisation :

- Les activités se dérouleront de préférence et le plus possible dans le jardin de la Maison des Parents
- La capacité d'accueil de la structure est réduite à 8 participants (dont 5 maximum à l'intérieur)
- Dans un premier temps et jusqu'à nouvel ordre, la durée des ateliers est limitée à 2 heures
- Le planning des activités est modifié et un nouvel espace est aménagé pour privilégier les activités en extérieur
- Les participants reçoivent une information sur le respect des règles et signent une charte d'adhésion aux bonnes pratiques sanitaires du service.
- La participation aux ateliers s'effectue uniquement sur inscription préalable.
- Les visites « spontanées » hors ateliers et inscription ne sont plus possibles.
- La borne internet sera accessible (à raison d'une personne à la fois) tous les jours de 13h 30 à 14h30

Les intervenants professionnels de La Maison des Parents ont reçu une formation sur les mesures barrières et gestes de sécurité au travail (Covid et bonnes pratiques) et sont titulaires du PSC1.

Ils sont tous équipés de masques de protection, gants et visières de sécurité.